



Le sentier Lulu : un projet éducatif et écocitoyen

34

« **Mieux connaître pour mieux protéger : telle est notre priorité !** » C'est la devise choisie par les CM2 de l'école Bouteiller d'Autun pour le projet dans lequel ils se sont lancés à la rentrée 2022. Un projet qui constitue une forme originale d'apprentissage de la citoyenneté et qui se présente comme un support précieux de sensibilisation à la protection de l'environnement. Rien d'étonnant dès lors si nous retrouverons le nom de Lucienne Haèse, la Lulu du Morvan, oui, dans cette aventure.

L'émergence du projet

Le support : un sentier situé dans la forêt de Montmain, au sud d'Autun, lequel allait, dans le cadre de la création d'une aire éducative (AE), devenir un sentier botanique. Pour autant, ce n'est pas le décor champêtre, le charme bucolique si souvent évoqué dans les colonnes de ce magazine qui sera privilégié. L'accent sera plutôt mis sur le travail remarquable fourni par les CM2 de Bouteiller et leur institutrice – laquelle, en toute rigueur, devrait être appelée « professeure des écoles ».

Alors, comment est née cette idée de création d'une aire éducative dans laquelle allait s'inscrire celle d'un sentier botanique (ou l'inverse) ? Pas par hasard, mais presque. Anne Darley, la maîtresse, comme on disait avant, avait, au départ, la volonté d'opérer un rapprochement entre l'école et le collège en prenant pour thème l'environnement. Elle consulta alors le directeur des services techniques de la communauté de communes du Grand-Autunois-Morvan (CCGAM) pour étudier la faisabilité d'un sentier botanique sur le territoire. Il lui indiqua que le projet pouvait être réalisé en tant qu'aire terrestre éducative (ATE). Il venait de découvrir le dispositif *via* un message électronique. « Il

m'a transféré le mail avec la charte des ATE, indique Anne Darley, et c'est ainsi que j'ai découvert ces aires éducatives ! J'ai demandé aux élèves si l'idée de créer un sentier botanique pour la ville d'Autun les intéressait, et la réponse fut un grand oui, même s'ils ne savaient pas tous ce que ça signifiait. » Et c'était parti.

Mais qu'est-ce qu'une aire éducative ?

L'Office français de la biodiversité (OFB), qui coordonne le réseau de ces aires, en donne cette définition : « Une aire éducative, c'est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école. Ce projet écocitoyen, en lien direct avec les acteurs du territoire, s'inscrit pleinement dans la dynamique de l'enseignement scolaire. »

Ainsi, une aire éducative doit permettre de former les plus jeunes à l'écocitoyenneté à travers la gestion participative d'un bien commun ; de consolider la relation des élèves avec la nature ; de favoriser le dialogue entre les élèves et les acteurs de leur territoire.

Ces objectifs ont été largement atteints par les élèves d'Anne Darley, puisque le label aire terrestre éducative leur a été décerné dès la première année.

Genèse des aires éducatives (AE)

Les aires marines éducatives (AME) sont antérieures aux aires terrestres éducatives (ATE), qui en sont la transposition dans le domaine terrestre. Le concept a vu le jour en 2012, aux Marquises. Écoutant les scientifiques de la campagne océanographique *Pakaihi i te moana*, qui s'est déroulée en 2012 dans l'archipel, leur parler de l'immense richesse de leur environnement marin, les enfants avaient alors exprimé le souhait de devenir responsables de leur aire marine située dans la baie se trouvant en face de leur école. La Polynésie française a ensuite voulu que le type de démarche initié soit structuré et proposé à toute école volontaire.

Le projet a été présenté dans de nombreux événements internationaux. La démarche a remporté un franc succès et un partenariat a alors été signé lors de la COP21 par la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et le président du gouvernement de la Polynésie française pour renforcer le réseau polynésien initial des AME et étendre la démarche. En 2016, le dispositif a été lancé en métropole et dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer et, depuis, adapté aux milieux terrestres : les ATE.

Un label a été créé, qui a pour objet de reconnaître l'implication des écoles dans la démarche. Il garantit que la méthode et les valeurs définies dans la charte d'engagement sont respectées. Attribué sur la base d'un dossier déposé auprès de l'OFB, le label doit être renouvelé chaque année.



Les étapes à respecter pour obtenir le label ATE

La mise en œuvre d'une ATE nécessite de respecter un certain nombre d'étapes, comme la charte l'exige pour que l'école soit labellisée :

- identifier une structure référente extérieure à l'établissement pour accompagner le projet ;
- se rapprocher de la commune pour, d'une part, l'informer du projet, d'autre part, lui demander si elle peut proposer des sites susceptibles d'accueillir l'AE, et, si c'est le cas, en choisir un avec elle ;
- mettre en place une instance au sein de laquelle seront discutées les orientations à donner à l'AE et décidées les actions à mettre en œuvre ;
- évaluer le coût de l'action et chercher quels sont les financements mobilisables.

Il s'agit, par conséquent, d'une démarche fortement structurée, une démarche qui s'apparente à celle de la conduite de projet, à travers laquelle les élèves vont développer des compétences dans divers domaines, en lien avec le programme scolaire :

- s'exprimer oralement et par écrit sur des supports variés ;
- utiliser l'outil informatique ;
- concevoir des outils explicatifs (tels les panneaux indiquant à quel arbre le visiteur a affaire).

Les élèves vont également acquérir des capacités organisationnelles (mise en place de réunions, de rencontres...) et faire l'expérience de la citoyenneté – mieux, de l'écocitoyenneté.

Le référent du projet

S'agissant d'un projet visant l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'enseignant ne dispose pas forcément de toutes les connaissances requises. Raison pour laquelle il doit être accompagné d'un référent, obligatoirement extérieur à l'école, avec qui il forme un binôme.

Le référent retenu est le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Pays de Bourgogne, situé à Collonge-la-Madeleine (Saône-et-Loire). Il apporte aux CM2 de Bouteiller les compétences nécessaires en matière d'environnement. Mais pas seulement : il aide aussi l'enseignante à trouver des financements pour les différentes actions de l'AE.

Le choix du « territoire »

Étape essentielle : repérer ce « petit territoire » à protéger et à gérer... Anne Darley, qui connaît bien le coin, trouve rapidement deux chemins pour le projet, mais l'un d'eux est privé. La mairie lui en propose un autre. Les deux chemins sont présentés aux élèves, qui se prononcent, après un vote dont l'organisation ferait pâler beaucoup de professionnels de la démocratie, pour ce joli chemin qui serpente dans la forêt entre Couhard et la bergerie de Montmain. Un chemin qui allait devenir un sentier botanique. Ou le redevenir, Anne Darley s'étant rendu compte que ce même chemin avait fait l'objet d'un projet de création de sentier botanique quelque dix ans auparavant !



Le chemin retenu, il convenait d'en officialiser sa mise à disposition, laquelle fut demandée à la mairie d'Autun. Cette demande est obligatoire. Une convention fut donc signée, renseignée par les élèves eux-mêmes. L'article 4 de ladite convention mentionnait que cette mise à disposition serait présentée aux membres de l'équipe municipale. « Par qui ? » ont demandé les enfants, qui n'admettaient pas que quelqu'un d'autre pût le faire à leur place. Ils furent entendus et se rendirent à la mairie pour présenter leur projet de sentier botanique aux membres du conseil.

Le conseil de la terre et l'apprentissage de la démocratie

Dès le départ, on le voit, les décisions ont été prises par les élèves. Toutefois, comme il est nécessaire d'échanger avant de décider, il convient de se doter d'un cadre : ce sera le conseil de la terre – de la mer pour les aires marines éducatives (AME), forcément. Cette instance se réunit aussi souvent que nécessaire pour débattre des actions à mettre en œuvre pour le site. C'est, par conséquent, un lieu de prise de décision, où tous les élèves gestionnaires de l'AE peuvent s'exprimer. C'est aussi une expérimentation de la démocratie et de la gestion collective d'un bien commun. La constitution de ce

conseil est l'une des premières étapes de la création d'une AE, puisque c'est au sein de ce conseil qu'est choisie la zone à protéger.

À Bouteiller, le conseil de la terre est géré par un animateur, un secrétaire et un gardien du temps (en d'autres circonstances, on dirait le « maître des horloges »). Les réunions de conseil de la terre font l'objet de comptes rendus, documents exigés lors de la demande de labellisation.

Le financement de l'ATE

L'OFB est le principal contributeur, mais il souhaite désormais que le porteur de projet concoure également, même modestement. Les CM2 de l'école Bouteiller se sont alors tournés vers la plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale : la Trousse à projets. Si le dossier, en ce qui concerne la description des actions et le coût de chacune, a été renseigné par Anne Darley, après qu'elle en a discuté avec les enfants, ce sont ces derniers qui ont pris en main la collecte.

Résultat aussi incroyable qu'inespéré : 1 715 euros récoltés ! À quoi s'ajoutera la subvention de l'OFB. De quoi mener à bien toutes les actions envisagées (interventions du CPIE, achat de matériel, frais de déplacement...).

Qu'est-ce qu'un centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) ?

Un CPIE est une association qui conduit des actions d'ingénierie de l'environnement, offre des prestations de conseil, propose des animations dans le cadre scolaire et des formations en faveur du développement durable...

CPIE est également un label créé en 1972. Les CPIE sont regroupés au sein d'une union nationale, reconnue d'utilité publique. En 2024, on compte quatre-vingts CPIE.

Un CPIE déploie ses activités dans les limites d'un territoire géographique bien défini. Il s'attache tout particulièrement à favoriser les comportements, les pratiques et les décisions fondant le développement durable. L'action d'un CPIE s'adresse à un très large public : élus et collectivités, scolaires et établissements éducatifs, habitants et acteurs économiques.



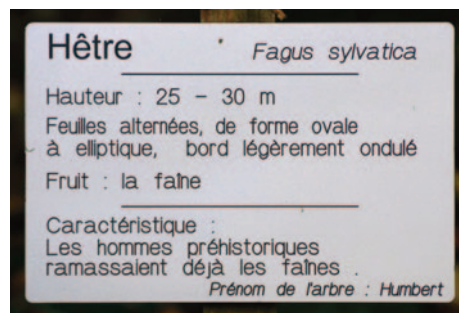
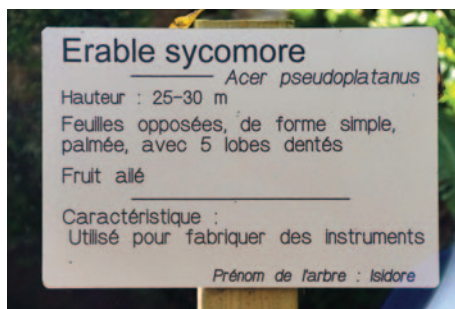
Les premières actions

Si la première année fut celle de l'appropriation du dispositif ATE, elle compte néanmoins un nombre d'actions important : découverte du lieu, réalisation d'un herbier avec la flore du sentier, pose de plaques explicatives, parrainage des arbres, mise en place (on l'a vu) des conseils de la terre...

La constitution de l'herbier fut, comme le dit Anne Darley, « *une façon de commencer* ». Il fallait bien recenser les essences présentes sur le parcours pour ensuite réaliser les plaques explicatives, qui seront, dans le cadre de la liaison inter-établissements et inter-cycles, fabriquées avec le collège La Châtaigneraie. Sur chacune de ces plaques, qui donnent les informations essentielles pour chaque arbre, est inscrit un prénom ! Il était indispensable, en effet, pour les enfants, que chaque arbre ait une identité, autre que « frêne », « chêne », « pommier »... Pourquoi ? Parce que la France étant un pays où la peine de mort a été abolie, on ne coupera évidemment pas la tête de Barnabé ou de Christian. Les élèves ont même créé un jeu intitulé « Faites l'appel et trouvez l'intrus ! », grâce auquel on peut découvrir chaque essence présente sur le parcours ^[1].

[1] Ce jeu est à disposition à l'office de tourisme d'Autun, accompagné d'une brochure. On peut également trouver ces informations en se rendant à l'adresse suivante :

<https://www.autun-tourisme.com/offres/sentier-de-lulu-du-morvan-autun-fr-4268942/>



Autre action emblématique : la rencontre avec Lucienne Haèse, qui allait donner son nom au sentier, car faire vivre le sentier c'était aussi lui donner un nom. Et quel nom pouvait mieux convenir que celui de Lulu ? Les enfants ne s'y sont pas trompés, qui ont pris cette décision (dans le cadre d'un conseil de la terre, évidemment) après qu'ils ont vu Lulu à la télé. Le sentier se trouve à Couhard, où Lulu a vécu ; Couhard, bordé par la forêt de Montmain, que Lulu, qui venait de participer à la création du Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan (GFSFM), a contribué à sauver, en partenariat avec la ville d'Autun et le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Bourgogne. Le nom de Lulu s'imposait.

Lulu du Morvan

Est-il encore nécessaire de présenter Lulu ? Aux lecteurs assidus de *Vents du Morvan*, assurément non. Mais à tous les autres, ceux par exemple qui achètent occasionnellement notre magazine ou qui l'achètent là pour la première fois, oui.

Depuis quarante-cinq ans, celle qu'on surnomme affectueusement « Lulu du Morvan » se bat contre la monoculture d'épicéas et de douglas dans le Morvan.

Lucienne Haèse est née à Couhard, qu'elle dut quitter à douze ans pour aller habiter Autun. Adulte, Lulu suit son mari et part pour la région parisienne. Mais elle n'a qu'une idée en tête : retourner dans le Morvan. Elle y achète une maison en 1964, avant d'y poser définitivement ses valises en 1979.

À son retour, elle constate que tout avait changé, et l'écosystème forestier s'était fortement transformé : la forêt traditionnelle disparaissait. Les coupes à blanc se multipliaient et, à la place des forêts de feuillus, on plantait des épicéas et des douglas – une culture bien plus rentable.

Lucienne Haèse décide alors de rejoindre Autun Morvan écologie et, en 2003, elle crée, avec des membres de ce mouvement, le Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan (GFSFM). Aujourd'hui, le GFSFM est propriétaire de 24 forêts, soit environ 370 hectares.

En raison de son âge et de problèmes de santé, Lulu a sensiblement réduit ses activités. Pour autant, elle continue de se battre pour la forêt du Morvan – et à agacer les exploitants forestiers.





Mais avant de baptiser le sentier, il fallait en référer au conseil municipal – et obtenir son accord. Lorsque les enfants s'étaient rendus à la mairie, la première fois, pour présenter leur projet aux membres du conseil, ils avaient indiqué au maire qu'ils souhaitaient que leur sentier soit nommé « Sentier botanique Lulu du Morvan ». M. Chauvet les avait alors invités à une séance du conseil municipal. Et, à nouveau, les CM2 se sont retrouvés à la mairie, le 22 mai 2023. Pour le nom du chemin, la commune préférait « Sentier botanique Lucienne Haèse ». Ce sera finalement : « Sentier botanique Lucienne Haèse dite "Lulu du Morvan" ». L'inauguration a eu lieu le 7 juin 2023, en présence de Lulu, bien sûr, d'élus, de ses amis d'Autun Morvan écologie (AME) et du GFSFM, mais surtout en présence des enfants qui ont porté ce projet et de leurs parents, qui l'ont activement soutenu. Des enfants que Lulu a chaudement remerciés pour « *l'immense bonheur* » qu'ils lui ont apporté, un bonheur qui s'accompagne d'un espoir : celui de voir la relève assurée par ces jeunes citoyens.

Par la suite...

La vocation d'une aire éducative est de perdurer. Ainsi, les CM2 de l'année passent le flambeau aux élèves de l'année suivante. Et en termes de flambeau, les CM1-CM2 de 2024-2025 (car, en raison d'une fermeture de classe, Anne Darley devra délivrer un enseignement à double niveau) ont hérité d'un certain nombre d'actions qui avaient été partiellement réalisées ou identifiées, mais non mises en œuvre. Il convient, par exemple, d'exploiter les résultats de l'enquête d'opinion conduite par les élèves, à l'aide d'un cabinet spécialisé, en juin 2024. Cette enquête a montré, entre autres, que 43 % des personnes interrogées savent que le sentier existe, que 38 % l'ont découvert par hasard, que 1 % l'a connu grâce à l'office de tourisme. Une meilleure signalétique serait utile selon 80 % des personnes consultées. Cette insuffisance en matière d'indication des lieux intéressants n'est pas une particularité autunoise : le Morvan est également concerné. Bref, le sentier n'est pas aisé à trouver. Les enfants en ont pris conscience,

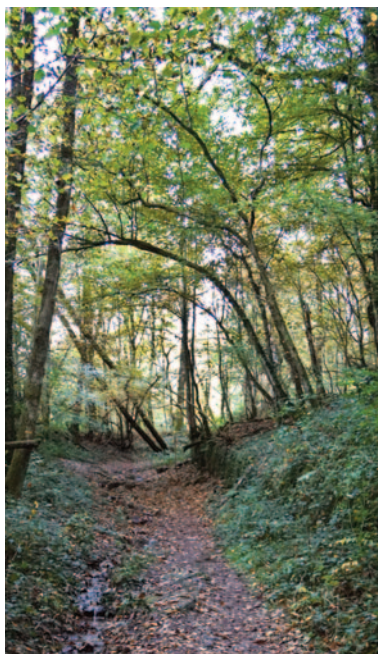




et vont s'attacher à pallier cet inconvénient en faisant fabriquer des panneaux pour guider les visiteurs.

Autres projets : constituer un « annuaire de la biodiversité » du sentier (travail de long terme) dans lequel seront intégrées les découvertes qui ont été faites en 2023-2024, et celles qui le seront par la suite, grâce à l'installation d'un piège photo ; faire vivre le sentier en organisant des manifestations ouvertes à tous... De quoi s'occuper, car s'il y a l'ATE il y a aussi un programme à respecter.

En tout cas, si vous ne savez pas quoi faire un dimanche ou un autre jour, si vous avez envie de faire une balade dans l'Autunois mais que vous pensez avoir déjà tout vu (surtout grâce à *Vents du Morvan*, dont le numéro 79 et le hors-série numéro 1 vous a fait découvrir les endroits touristiques les plus confidentiels d'Autun), si vous ne souhaitez pas que ça dure des heures et que ça monte trop, eh bien rendez-vous au sentier botanique Lulu du Morvan. On vous explique en encadré comment vous y rendre. ■



Se rendre au sentier

Le mieux est, pour ceux qui viennent en voiture, de se garer sur le parking de la pierre de Couhard. Emprunter la route qui conduit en haut du village de Couhard jusqu'à l'Auberge de la Cascade. Traverser la route, continuer quelque 50 mètres sur la route de Broye, puis s'engager sur le chemin à l'entrée duquel se trouve un panneau indiquant qu'il s'agit d'une voie sans issue. Passer devant les deux dernières maisons avant la forêt. Le début du sentier se trouve à une cinquantaine de mètres. Il faut compter une heure pour parcourir ce sentier long d'un peu moins d'un kilomètre, qui se termine à la bergerie de Montmain. Le retour peut se faire soit par la cascade de Briseau, soit par le chemin des chèvres, ou encore par le chemin des Trois-belettes, qui retombe au début du sentier botanique.

